

## LES CHÈQUES SÉRÉNITÉ

### TOUT COMPRENDRE DE CE NOUVEAU

### MOYEN DE PAIEMENT

Mis en place par le Département, le **chèque sérénité** est un moyen de paiement destiné à **faciliter vos achats** et à vous permettre de ne plus faire **l'avance des frais**. Le montant de la prise en charge reste inchangé, seul le mode de paiement est remplacé.

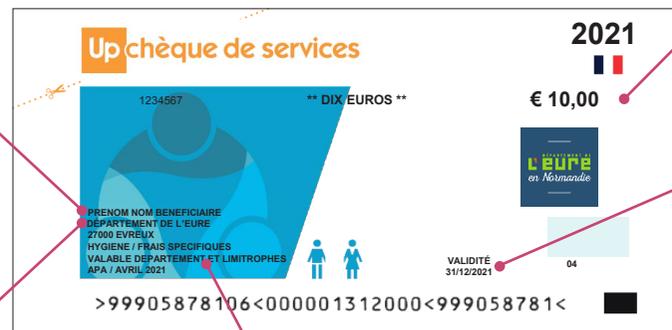
Ne vous souciez de rien, le changement de ce moyen de paiement est **automatique**, les chèques sérénité vous seront remis directement chez vous, par voie postale.

Ce dispositif s'adresse à vous si vous êtes bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie ou de la prestation de compensation du handicap et que votre plan d'aide prévoit l'achat de matériel à usage unique (changes, alèses, gants jetables, grenouillères, etc.)

## BIEN COMPRENDRE LES CHÈQUES SÉRÉNITÉ

Les nom et prénom du bénéficiaire

Le nom du financeur



La valeur faciale du chèque sérénité

La validité

La zone géographique de validité  
Les chèques pourront être utilisés hors département en cas de besoin

## BIEN LES UTILISER

Pour procéder au paiement, il suffit de détacher le chèque sur sa gauche. Veillez à garder intact le code barre : le commerçant en a besoin pour enregistrer votre paiement.

Si le montant est inférieur à celui des chèques que vous remettez au vendeur, aucune monnaie ne vous sera rendue. Pensez-y en les utilisant ! Pour vous faciliter le paiement, des chèques d'une valeur maximale de 10 et 5 euros, ainsi qu'un chèque d'appoint vous sont proposés dans le chéquier.

Une durée de validité est indiquée sur les chèques, veillez à bien les respecter.



Grâce aux chèques sérénité, plus besoin de conserver vos preuves d'achat, ni d'avancer les frais.  
**Faites vos achats en toute sérénité !**

## OÙ LES DÉPENSER ?



Les chèques sérénité peuvent être utilisés dans de nombreux points de vente dans l'Eure (pharmacies, magasins spécialisés, moyennes et grandes surfaces, etc) qui ont adhéré à ce mode de paiement. Vous pouvez les reconnaître grâce à l'autocollant apposé sur leur vitrine.

Retrouvez la liste des adhérents sur  
[www.eureennormandie.fr](http://www.eureennormandie.fr)